

COMPTE-RENDU SEANCE DU 14 MARS 2017

--==--

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Isabelle BRIDOUX - Sylvain BASLY - Marie-Françoise COSTEDOAT -
- Jean- GALARDI - Jean-Jacques LARQUIER - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN -
Nicole DEMANUEL.

Excusée : Dolorès COURRAUD.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 40.

*

* *

I. Aucune observation à formuler sur le dernier compte-rendu du 31 janvier 2017.

II - Délibérations :

- A) Le 1^{er} mars, un agent d'animation est tombé malade et sera absente pendant 1 mois (arrêt de travail jusqu'au 31 mars). Le 3 mars, M. le Maire avait rendez-vous avec une remplaçante trouvée au pied levé et qui a été embauchée. Il faut donc prendre une délibération qui autorise M. le Maire à signer un contrat de travail. Cette délibération sera utile pour les cas de remplacement qui pourraient se présenter dans l'avenir. Délibération votée à l'unanimité.
- B) Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie (SDEPA) : délibération votée à l'unanimité.
Le SDEPA nous propose un regroupement de collectivités afin d'obtenir un prix meilleur pour l'achat de l'électricité.
- C) Vente de l'appareil de fauchage : L'agriculteur, chargé du passage de printemps, ne peut plus assurer cette tâche. Délibération votée à l'unanimité. La passe de printemps par l'entreprise LACADÉE coûterait 600 €.
- D) Dispositif de paiement pour les repas à la cantine et le temps passé à la garderie. 3 délibérations doivent être prises :
- ① la première concerne la modification du tarif de la garderie : 0,80 € le matin et 1,20 € l'après-midi. Délibération votée à l'unanimité.
 - ② la deuxième doit entériner la suppression de la régie de recette municipale (facturation à terme échu) : délibération votée à l'unanimité.
 - ③ la troisième porte sur la modernisation du recouvrement des dépenses : règlement en chèques ou espèces, ou par prélèvement automatique ou paiement sur Internet. Isabelle Bridoux fait la lecture de la lettre d'information qui va être remise aux parents d'élèves. M. le Maire demande qu'un accusé de réception à retourner par les parents d'élèves soit joint à cette lettre. Délibération votée à l'unanimité.

E) Vote du compte administratif 2016 : Cathy Marquebielle remet les tableaux qu'elle commente aux membres du conseil municipal.

Fonctionnement :

↻ Recettes réalisées	187 572,94 €
↻ dépenses réalisées	170 684,69 €
↻ Excédent	16 888,25 €.

Investissement :

↻ Recettes réalisées	198 195,83 €
↻ dépenses réalisées	189 243,90 €
↻ Excédent	8 951,93 €.

Résultat de clôture de l'exercice :

➤ Fonctionnement	16 888,25 €
➤ Investissement	8 951,93 €
➤ Excédent global	25 840,18 €.

Délibération votée à l'unanimité.

M. le Maire précise que les travaux d'assainissement n'ont pas encore été payés.

Il dresse les orientations budgétaires 2017 :

* voirie 36 000 € :

(Baisse de la dotation du Conseil Départemental qui passe de 50 % à 35 %).

* bâtiments 3 000 € :

(Pour étude de la rénovation du foyer rural).

* Syndicat des Eaux du Tursan 12 000 € ;

* matériel 4 000 € ;

* site Internet 2 700 €.

Total 57 700 €.

F) Approbation du compte de gestion 2016 : délibération votée à l'unanimité.

G) Affectation du résultat 2016 : délibération votée à l'unanimité.

H) Fin d'enquête publique pour la révision de la zone d'assainissement collectif du 03/03/2017 : délibération adoptée à l'unanimité.

L'enquête est terminée depuis le vendredi 3 mars 2017. Le commissaire enquêteur n'a pas formulé d'observations.

III - Divers :

Compte-rendu de la réunion de la commission des impôts du 27/02/2017 :

* agrandissement propriété Strube ;

* construction d'un garage lotissement Cazaux - propriété Babu ;

* agrandissement construction propriété Delordi ;

* construction maison individuelle propriété Pinault, Chemin du Lavoir ;

* construction d'une piscine propriété Iparraguirre, Chemin Puntou ;

* construction d'un garage propriété LAFFITTE, Lotissement « Clos des Pyrénées » ;

* aménagement de combles, propriété Cassoulet, Chemin du Facteur.

Compte-rendu de la réunion de la Communauté de Communes des Luys en Béarn du 14/02/2017 :

- * plusieurs délibérations étaient à voter ;
- * qualité de l'eau : à la suite d'un article paru dans la presse, M. Condéranne assure que l'eau est très bonne ;
- * projet filière bois : problème de stockage du bois ;
- * piscine : mise en service prévue le 15 mai 2017 ;
- * formation de plusieurs commissions.

Compte-rendu de la réunion du conseil d'école du 06/02/2017 :

- * M. le Maire distribue les notes prises par Isabelle Bridoux et Nicole Demanuel.

Urbanisme :

- * 3 maisons ont été vendues : la maison Buffard, la maison Masson, la maison Giraud au lotissement Dupielet ;
- * toit terrasse propriété Sébastien Lasserre ;
- * construction d'une piscine propriété Larmandieu ;
- * construction d'une piscine propriété Joanlanne ;
- * construction d'un garage propriété Thomas Jeanmougin.

Régime prioritaire carrefour Chemin du Lavoir et R.D. 32 :

- * la sortie du Chemin du Lavoir sur la R.D. 32 est dangereuse. La mise en place d'un "cédez le passage" est envisagée : à voir avec les services du Conseil départemental.

Mesures applicables dans le cadre d'un foyer grippe aviaire :

- * M. le Maire distribue un document d'information de la Préfecture qui précise notamment qu'il n'y a pas de dérogation pour les élevages de basse cour (les poules doivent être confinées).

Information sur les demandes de cartes nationales d'identité :

- * à compter du 15 mars 2017, les CNI ne seront plus délivrées par les communes, mais par des centres désignés par la Préfecture. L'Association des Maires a décidé de prendre une motion pour contester cette mesure. M. le Maire interroge ses conseillers pour obtenir l'autorisation de signer cette motion. L'accord est donné unanimement.

Tableau des permanences du bureau de vote de l'élection présidentielle :

- * M. le Maire distribue le tableau des permanences du 23 avril 2017.

Questions diverses :

- ↳ 2 commissions ont été créées pour l'inventaire des chemins ruraux ;
- ↳ Marie-Françoise Costedoat précise qu'elle a assisté à une réunion de la commission "tourisme" de la Communauté de Communes des Luys en Béarn : le constat est fait que notre territoire possède un patrimoine très riche.

M. le Maire lève la séance à 23 H 45.

Vu le Maire

